Nations Unies A/55/819–S/2001/187

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 164 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Lettre datée du 2 mars 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le dernier acte de terrorisme palestinien perpétré hier au nord d'Israël, près du carrefour de Mei-Ami.

Un taxi interurbain, qui se dirigeait de Tel-Aviv vers la ville de Tibériade, au nord d'Israël, a été arrêté à un barrage de police peu avant 14 heures. Alors qu'un policier approchait du véhicule, l'un des passagers a fait exploser une bombe, tuant Claude Knafo, 29 ans, originaire de Tibériade, et blessant neuf autres personnes.

L'attentat à la bombe d'hier est le deuxième du genre en moins de 24 heures. Le propriétaire d'un café situé rue Allenby, à Tel-Aviv, a signalé un sac abandonné dans lequel la police a trouvé deux kilos d'explosifs. Les artificiers de la police ont réussi à neutraliser la bombe dans la nuit de mercredi.

L'attentat à la bombe de jeudi est le dernier en date d'une série d'attentats qui ont visé des civils israéliens durant les mois écoulés. Les groupes terroristes ont tendu des embuscades sur la route à des Israéliens, fait exploser des bombes dans des lieux publics et se sont rendus coupables d'enlèvements et de meurtres. Ces incidents ont été rapportés en détail dans plusieurs lettres que je vous ai adressées et dont les plus récentes sont datées du 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

La direction palestinienne ne se décide toujours pas à prendre les mesures nécessaires pour arrêter la violence et le terrorisme contre Israël. Au lieu d'agir pour lutter contre le terrorisme, la direction palestinienne l'encourage, notamment en libérant des prisonniers terroristes condamnés qui bénéficient actuellement d'une liberté totale de mouvement dans les territoires palestiniens. Cette attitude est en contradiction flagrante avec l'engagement signé le 9 septembre 1993 par le Prési-

dent Yasser Arafat, dans lequel il avait renoncé au recours à la violence et s'était engagé à faire en sorte que tous les éléments et le personnel sous son autorité respectent ce principe.

Le non-respect de cet engagement par le Président Arafat a directement contribué au déclenchement de la violence et à la multiplication des attentats terroristes durant les derniers mois. Israël demande une fois de plus à la direction palestinienne de respecter son engagement écrit à mettre un terme à la violence dirigée contre les soldats et les civils israéliens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**